

Trier ses déchets alimentaires C'est bon pour la Terre

les bons
gestes
DU QUOTIDIEN

Madame, Monsieur,

Dès la mi-février, vous pourrez déposer vos déchets alimentaires dans l'une des bornes à biodéchets qui seront prochainement installées sur le territoire du Grand Belfort. Grâce à ce nouveau geste de tri, les biodéchets pourront être valorisés.

Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

Un quart de nos ordures ménagères est composé de déchets alimentaires qui partent à l'incinération. Cela représente, pour le Grand Belfort, 50 kilos par an et par habitant, soit plus de 5 tonnes de déchets qui pourraient être valorisés !

Désormais, vous pourrez les transformer en ressources en les apportant à la borne à biodéchets !

Que deviendront les biodéchets une fois triés ?

Les déchets alimentaires déposés dans les bornes à biodéchets seront collectés par le Grand Belfort* pour être transformés en biogaz dans un méthaniseur situé dans le Haut-Rhin. Le biogaz est une énergie renouvelable qui, une fois raffinée, peut être utilisée comme le gaz naturel : pour le chauffage, la cuisson ou la production d'eau chaude sanitaire, mais aussi comme carburant. Enfin, la matière issue de la production du biogaz (digestat) est utilisée comme engrais organique en agriculture.

En pratique, comment trier ses biodéchets ?



Le Grand Belfort mettra à votre disposition gratuitement un bioseau et des sacs en papier kraft accompagnés d'un mode d'emploi vous permettant de trier vos déchets alimentaires dans votre cuisine. Vous pourrez ensuite les apporter à la borne à biodéchets la plus proche de chez vous. Pour connaître l'emplacement des bornes à biodéchets, contactez votre mairie ou rendez-vous sur grandbelfort.fr, rubrique déchets.

* Conformément à la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire)

QU'EST-CE QUE LES BIODÉCHETS ?

DÉCHETS DE REPAS



FRUITS ET LÉGUMES



PRODUITS LAITIERS



PAIN, PÂTISSERIE, CÉRÉALES



SACHET DE THÉ, MARC DE CAFÉ



Avec le soutien financier de



GRAND
BELFORT



Nous vous invitons à venir retirer votre matériel de tri lors d'une des distributions organisées près de chez vous :

DENNEY	07/02/2024	12 h-19 h	Centre de loisirs et d'animation, 76 Grande-Rue
OFFEMONT	09/02/2024	12 h-19 h	Salle de l'Orangerie, sous la mairie, 96 rue Aristide-Briand
	10/02/2024	9 h-15 h	
ROPPE	09/02/2024	12 h-19 h	Château Lesmann, 17 rue du Stade
URCEREY	05/02/2024	16 h-19 h	Foyer rural, 14 rue du Chêne
VÉTRIGNE	05/02/2024	12 h-19 h	Mairie, 54 Grande-Rue

Et le compostage ?

La collecte des déchets alimentaires vient en complément du compostage qui reste la meilleure façon de traiter ses déchets en privilégiant un retour à la terre au plus proche de leur production.

Si vous avez déjà un composteur, continuez ce geste essentiel qui permet de réduire vos déchets et d'obtenir un excellent compost. Si vous n'en avez pas encore, le Grand Belfort en mettra un à votre disposition gratuitement (voir ci-dessous).

La qualité de service, une préoccupation constante

Conscients des efforts réalisés par chacun d'entre vous pour trier vos déchets et participer ainsi à la préservation de notre environnement, nous nous assurons que ceux-ci seront bien valorisés.

Nous nous attachons à maintenir un service de qualité et votre action est essentielle pour éviter la hausse des coûts, en réduisant les quantités de déchets jetés et incinérés**.

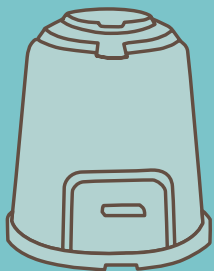
Jeter moins de déchets est un des grands défis que nous devons relever collectivement. Naturellement, le Grand Belfort s'engage aussi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets, notamment dans les écoles auprès des jeunes générations.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Damien MESLOT
Président du Grand Belfort

Jacques BONIN
Vice-président en charge de la
politique de gestion des déchets

** L'incinération des déchets représente 36 % des dépenses de fonctionnement de la direction Prévention & Valorisation des Déchets du Grand Belfort



Comment obtenir un composteur gratuitement ?

Le compostage permet de réduire le volume de déchets à apporter à la borne à biodéchets et limite ainsi les trajets et les émissions de CO₂.

Pour réserver votre composteur gratuit, rendez-vous sur grandbelfort.fr rubrique déchets / demande de matériel ou flashez ce code



Plus d'info : grandbelfort.fr